

De toute façon,
je n'irai pas voter,
ça ne changera rien.

Ministre,
député-e,
sénatrice/teur,
ça sert à quoi ?

Quand
« couleur » rime
avec « valeur ».

GUIDE POUR MIEUX COMPRENDRE LES ENJEUX DES ÉLECTIONS



**VOTER
C'EST
DÉCIDER!**

Une brochure des Femmes Prévoyantes Socialistes
www.femmesprevoyantes.be



Cette brochure est un outil pédagogique qui a pour objectif de déconstruire quelques idées reçues autour des élections et de réaffirmer certains droits citoyens.

Rédaction : Françoise Claude, Julie Gillet, Rosine Herlemont

Coordination et suivi de production :
Stéphanie Jassogne, Rosine Herlemont

Conception et graphisme : www.synthese.be

Editrice responsable : Xénia Maszowez
1-2 place Saint-Jean 1000 Bruxelles

Merci aux animatrices FPS qui ont participé au projet :
Françoise Huvelle, Anne Gérard, Angélique Marcq, Géraldine Dujardin, Jocelyne Dejardin, Sarah De Baets, Samira Bouguerra, Patricia Seront, Elodie Fricot.

Merci à Laudine Lahaye, Fanny Colard et Noémie Van Erps pour leurs conseils.

Cette brochure peut être obtenue auprès
du secrétariat général des FPS :
02 515 04 01 - fps@solidaris.be
Et téléchargée sur notre site :
www.femmesprevoyantes.be

Année : 2019

Dépôt légal : D/2019/12.968/1

Le 26 mai 2019, nous serons toutes et tous appelé-e-s aux urnes pour élire nos représentant-e-s aux niveaux fédéral, régional, communautaire et européen. Un scrutin multiple dont les enjeux s'annoncent particulièrement complexes et cruciaux.

Les résultats de ces élections auront des conséquences politiques importantes sur de nombreuses matières en lien direct avec notre quotidien. Que ce soit au niveau européen, où des décisions se prennent dans des domaines tels que l'agriculture, les politiques énergétiques, l'immigration. Que ce soit au niveau fédéral, compétent entre autres dans des matières comme la justice, la sécurité sociale et les lois de protection sociale (chômage, pensions, assurance maladie-invalidité...). Que ce soit au niveau communautaire, dans des matières comme la culture, l'enseignement, la santé, etc. ou régional dans des matières comme l'emploi et les politiques économiques notamment.

Les crises politiques, économiques et sociales qui secouent notre pays laissent présager une situation sociale extrêmement difficile pour une grande partie de la population, parmi laquelle les femmes risquent d'être les premières touchées.

Le 26 mai 2019 sera l'occasion d'interpeller, de revendiquer par le biais de son vote. S'intéresser à la politique, c'est se mobiliser contre la morosité ambiante. C'est exprimer son opinion, choisir les représentant-e-s qui adopteront les lois et mesures qui font notre quotidien. C'est un moyen puissant d'envoyer un message aux gouvernements et aux politicien-ne-s. Voter, c'est prendre sa place de citoyen-ne responsable et engagé-e. Ça nous concerne toutes et tous.

Xénia Maszowez
Secrétaire Générale des Femmes Prévoyantes Socialistes

1. VOTER, CE N'EST PAS SI SIMPLE

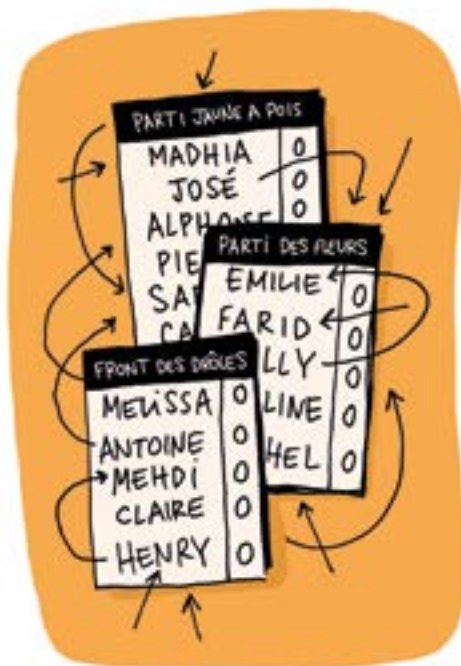
En effet, voter ne peut pas se faire n'importe comment. Il est indispensable que des règles précises soient définies, sinon il ne serait pas possible de compter les votes. Tout le monde doit respecter les mêmes règles pour éviter les tricheries.

Voici ces règles :

1. Vous devez remplir le bulletin de vote uniquement en cochant une ou plusieurs cases. Tout dessin, mot, etc. supplémentaire annulera votre vote (le vote est anonyme, il faut donc interdire tout ce qui permettrait de reconnaître un-e électrice/teur).
2. Vous ne pouvez pas voter pour plusieurs listes sur le même bulletin de vote : cela s'appelle du « panachage » et entraîne d'office la nullité du bulletin.
3. Sur la seule liste du parti pour lequel vous voulez voter, vous pouvez :
 - Cocher une seule case, celle qui est tout en haut de la liste (appelée « la case de tête »).
 - Cocher une ou plusieurs cases en face des noms de vos candidat-e-s préféré-e-s (et se trouvant bien sûr dans la même liste). C'est ce qu'on appelle un/des vote-s de préférence.
 - Cocher à la fois la case de tête et un ou des nom-s dans la liste. Seules les voix de préférence seront alors comptabilisées.
4. Votre vote ne sera pas pris en compte si votre bulletin est blanc (si vous n'avez rien écrit et rien coché sur votre bulletin) ou nul (si vous avez fait autre chose que cocher la ou les cases de votre choix dans la même liste : par exemple, barrer l'ensemble du bulletin, écrire des mots, faire des dessins, voter pour plusieurs partis, etc.)

Attention, malgré la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête aux élections communales de 2018 en Région wallonne, celui-ci est maintenu pour tous les niveaux de pouvoir pour lesquels nous voterons en 2019. Seront donc d'abord élu-e-s les candidat-e-s qui ont obtenu assez de voix de préférence pour atteindre le chiffre nécessaire pour être élu-e-s (on parle de chiffre d'éligibilité). Ensuite, la moitié des voix portées en case de tête est distribuée, dans l'ordre de la liste, aux candidat-e-s qui n'atteignent pas le chiffre d'éligibilité.

Pour le vote électronique, voir n°17



2. C'EST TOUJOURS LES MÊMES TÊTES QUE L'ON VOIT PARTOUT

Les hommes et les femmes politiques exercent souvent plusieurs activités en même temps : certain-e-s sont à la fois bourgmestre et député-e, par exemple. La loi autorise certains cumuls de mandats électifs, et en interdit d'autres.

Lors des élections du 26 mai 2019, les candidat-e-s devront choisir de se présenter soit pour le Parlement régional, soit pour la Chambre des représentants (niveau fédéral), soit pour le Parlement européen. Ce jour-là, vous ne retrouverez personne qui soit sur deux bulletins. Ces mandats pourront encore, dans certains cas, être cumulés avec un mandat électif au niveau communal (bourgmestre, échevin-e, conseillère/er communal-e, président-e et conseiller/ère de CPAS).

Le cumul des mandats est un frein au renouvellement des femmes et des hommes en politique. Quand une seule personne occupe plusieurs mandats, cela laisse évidemment moins de place pour les nouvelles/aux venu-e-s, les jeunes et les femmes en particulier.

Rappelons que nous parlons bien ici de mandats électifs, c'est-à-dire obtenus grâce à nos votes. Les cumuls avec d'autres fonctions existent aussi : dans une intercommunale, dans le conseil d'administration d'une association, dans un comité de gestion d'un organisme public, etc., qui sont aussi des lieux de pouvoir. Tou-te-s les élu-e-s (à tous les niveaux de pouvoir) sont tenu-e-s de déclarer officiellement les différents mandats qu'elles/ils exercent, ainsi que les rémunérations que cela leur procure. De nombreux mandats ne sont, par ailleurs, pas rémunérés.



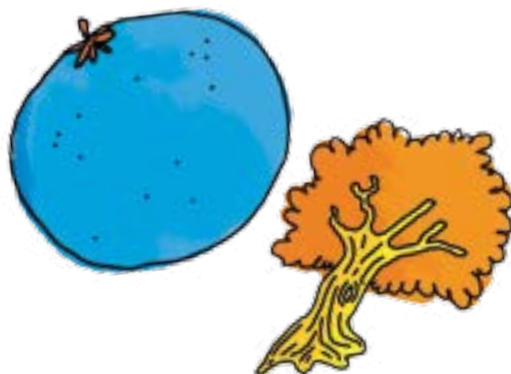
3. EN POLITIQUE, LES COULEURS SE MÊLENT ET SE DÉMÊLENT

En Belgique, lors des élections, la répartition des sièges se fait selon un principe de représentation proportionnelle. C'est-à-dire que chaque parti obtient un nombre de sièges proportionnel au nombre de voix qu'il a obtenu. Tous les votes, y compris ceux qui se sont portés sur des petits partis, rentrent donc dans le calcul pour l'attribution des sièges. Cela a cependant une limite : pour participer à cette distribution des sièges, il faut que le parti ait obtenu au moins 5% des voix dans sa circonscription (territoire électoral).

Il est très rare dans notre système qu'un parti ait à lui seul plus de 50% des sièges et puisse gouverner seul. En général, les scores les plus brillants ne dépassent pas les 40% des voix.

Pour obtenir le soutien de la majorité des élu-e-s afin de pouvoir gouverner, il faut donc constituer des coalitions. Au moins deux partis, totalisant ensemble au moins 50% des sièges +1, doivent se mettre d'accord sur un programme de gouvernement qu'ils pourront mener ensemble.

C'est ce qui explique nos coalitions parfois un peu étranges (orange bleue = CDh + MR, jamaïcaine = MR + CDh + Ecolo, violette = PS + MR, suédoise = MR+NVA+CD&V...). Rien n'empêche que les coalitions soient différentes selon les régions, ou entre les régions et le fédéral.



4. DE TOUTE FAÇON, JE N'IRAI PAS VOTER, ÇA NE CHANGERA RIEN

En Belgique, le vote est obligatoire. C'est un élément positif, car cela incite tout le monde à voter. Dans les pays où le vote n'est pas obligatoire, on constate que ce sont toujours à peu près les mêmes catégories de la population qui s'abstiennent : on n'entend donc jamais leur voix. Or, la démocratie tire sa force du fait que les élu-e-s représentent le peuple dans sa totalité, y compris celles/ceux qui pensent que la politique ne les concerne pas, ou que voter ne sert à rien.

Voter n'est pas seulement un droit, c'est aussi un devoir de citoyen-ne. C'est exprimer son opinion, choisir les représentant-e-s qui adopteront les lois et les mesures qui font notre quotidien. C'est un moyen puissant d'envoyer un message aux gouvernements et aux politicien-ne-s. Voter, c'est prendre sa place de citoyen-ne responsable et engagé-e. Ça nous concerne toutes et tous.



5. LE VOTE PAR PROCURATION, C'EST BIDON

Si vous ne pouvez pas vous déplacer en personne jusqu'au bureau de vote, vous pouvez tout de même faire entendre votre voix. Grâce au vote par procuration, les personnes malades, en voyage, en prison, travaillant le dimanche, trop âgées pour se déplacer, etc. peuvent confier leur voix à quelqu'un en qui elles ont confiance – et qui est également électrice/teur. La raison de l'impossibilité d'aller voter en personne doit être prouvée officiellement (certificat médical, attestation de l'employeuse/eur, etc.). Les formalités sont assez simples. Ce sont les communes qui les gèrent, adressez-vous à elles si nécessaire (ou rendez-vous sur le site www.ibz.rn.fgov.be). Attention à ne pas vous y prendre trop tard.

Le jour du scrutin, la personne mandatée doit être en possession de sa propre convocation (pour démontrer qu'elle/il est elle/lui-même électrice/teur), de sa carte d'identité, de votre convocation, du formulaire de procuration complété et signé et du justificatif d'absence.



6. L'EUROPE, C'EST LOIN

Les institutions européennes peuvent nous paraître très lointaines, en effet. Le seul organe européen où nous élisons des représentant-e-s est le Parlement européen. Il a un pouvoir législatif plus limité que nos parlements nationaux. Le Parlement européen participe au processus législatif dans certaines matières importantes, mais ce sont la Commission européenne (les « ministres européen-ne-s ») et le Conseil européen (la réunion des gouvernements des 27 États membres) qui détiennent le plus de pouvoir.

Le Parlement européen dispose d'un pouvoir budgétaire. Il participe à la préparation des orientations du budget européen. Il contrôle également le travail de la Commission européenne, dont il élit le Président.

L'Union européenne a de nombreuses compétences qui touchent directement à notre vie quotidienne. Ces compétences peuvent revenir exclusivement à l'Europe ou être partagées avec les États.

Sans entrer dans les détails, citons en vrac la politique monétaire, les politiques de l'emploi, des migrations, du commerce extérieur, de l'agriculture, de la santé, etc. Les traités du type TTIP et CETA sont également des exemples parlants des compétences de l'Union européenne.



Soulignons aussi l'existence de la « Clause de l'Européenne la plus favorisée » (développée à l'origine par Gisèle Halimi). C'est-à-dire qu'en matière de droits des femmes, il faudrait comparer, pour chacun des droits, la législation de tous les pays européens et appliquer dans chacun d'eux la législation la plus favorable aux femmes. Cette clause souligne par exemple que la Suède garantit le meilleur congé parental, l'Espagne la lutte la plus efficace contre les violences conjugales et que la parité sur toutes les listes électorales est garantie en Belgique.

7. QUAND COULEURS RIMENT AVEC VALEURS

Nous connaissons toutes et tous les couleurs qui servent d'emblème aux partis politiques :

- **Rouge** : le PS (Parti Socialiste) est un parti de gauche. Il défend la Sécurité sociale, les services publics, un impôt justement réparti. Ses valeurs sont la laïcité, l'égalité et la solidarité. Le PS ne remet pas en cause l'existence de l'économie capitaliste, mais travaille à une meilleure répartition des richesses qu'elle crée. C'est ce qu'on appelle la « social-démocratie ».

D'autres partis de gauche utilisent également le rouge comme couleur dominante : le PC (Parti Communiste), la Gauche Anticapitaliste anciennement LCR (Ligue Communiste Révolutionnaire) et le PTB/PVDA (Parti du Travail de Belgique).

Ce dernier est un parti unitaire (c'est-à-dire non divisé selon le critère linguistique) qui défend les travailleuses/eurs et les petits revenus sur bases d'idéologies communistes et anticapitalistes.

- **Bleu** : le MR (Mouvement Réformateur) est un parti libéral, de droite. Il défend la liberté d'entreprise, une moindre intervention de l'État dans l'économie et dans les rapports entre travailleuses/eurs et employeuses/eurs, un moindre coût du travail pour les entreprises (entre autres par la diminution des cotisations de Sécurité sociale), la privatisation de certains services publics, la réduction des dépenses publiques, etc.

- **Orange** : le CDH (Centre Démocrate humaniste) est un parti centriste de tradition chrétienne. Les prises de position politique du CDH en matière socio-économique sont en effet « centristes », et ménagent des compromis entre les intérêts des différents groupes sociaux. Dans les matières familiales et éthiques, l'influence de certains dogmes religieux (et en particulier chrétiens) reste présente.

- **Vert** : ECOLO-GROEN. Parti unitaire qui, comme son nom l'indique, accorde une très grande importance à l'environnement. Il est aussi très attentif aux questions d'éthique politique (non-cumul des mandats, parité femmes/hommes, etc.). ECOLO se veut également proche du monde associatif et prône la démocratie participative, c'est-à-dire la consultation et la participation des citoyen-ne-s de manière permanente et pas seulement au moment des élections.

- **Amarante** : DéFI (Démocrates Fédéralistes Indépendants). Le parti DéFI est un parti politique centriste anciennement connu sous le nom de Front démocratique des francophones (FDF). Ce parti se définit comme libéral, progressiste et européen et a mis au centre de son programme la laïcité et le libéralisme-social. Il se veut plus humaniste et plus indépendant vis-à-vis du nationalisme flamand que le MR.

- **Mauve et orange** : PP (Parti Populaire). Parti d'extrême droite défendant des valeurs telles que l'exclusion et le racisme.

- **Jaune et Noir** : la NVA (Nieuw-Vlaamse Alliantie) est un parti néerlandophone de droite ultralibérale, dont la revendication principale est l'indépendance de la Flandre. Le parti est souvent critiqué pour ses liens supposés avec l'extrême droite. Au point de vue économique, il se situe très à droite, et déclare s'aligner sur les revendications du patronat flamand (attaques sur l'index, sur la Sécurité sociale, etc.).

- **Noir** : l'extrême droite. En Wallonie, la situation de l'extrême droite est très confuse. Des groupuscules voient régulièrement le jour à l'approche des élections. Il faudra rester vigilant-e-s en prévision des prochaines élections.

À Bruxelles, la situation est particulière puisque des partis néerlandophones peuvent se présenter, comme la NVA et le VB (Vlaams Belang, parti flamand d'extrême droite) et essayer de séduire les électrices/teurs francophones de Bruxelles. Dans l'idéologie nationaliste flamande, Bruxelles est une ville flamande et doit être purement et simplement intégrée à la future Flandre indépendante qu'elle prétend établir.

Les partis d'extrême droite sont des partis antidémocratiques, qui prônent un pouvoir autoritaire, une économie ultralibérale et la fin des libertés syndicales et des droits humains en général. Ils ont des positions racistes.



8. QUEL AVENIR POUR LES FEMMES AVEC L'EXTRÊME DROITE ET LA « DROITE MUSCLÉE » ?

L'ultralibéralisme (doctrine économique et politique qui prône un libéralisme absolu où règnent en maîtres l'économie de marché et l'entreprise privée), revendiqué par « la droite de la droite », est un système économique qui écrase les plus faibles. Il prône la disparition progressive des services publics au profit du secteur privé. Dans la compétition qu'il instaure, il n'y a pas de place pour la solidarité. Or, la précarité concerne plus les femmes que les hommes. Voter pour ces partis, c'est comme se tirer une balle dans le pied pour les femmes, mais aussi pour les chômeuses/eurs, les malades, les pensionné-e-s, etc.



Les électrices/teurs flamand-e-s et bruxellois-es ont la possibilité de voter pour le Vlaams Belang, le plus important parti d'extrême droite belge. Ce parti a une vision tout à fait rétrograde du rôle des femmes dans la société et dans la famille. Il est opposé, par exemple, au droit à l'avortement.

Le PP (Parti Populaire) rejette quant à lui l'idée d'égalité entre les hommes et les femmes.

La NVA n'émet pas de proposition concernant l'égalité salariale, l'accueil des enfants, etc. Par contre, elle propose une allocation pour les personnes qui exercent des activités telles que les soins aux personnes et l'éducation des enfants durant au moins 38h/semaine. Une façon d'exclure les femmes du marché du travail, car il va sans dire que cela serait désastreux pour leur emploi, et en particulier pour les femmes les moins diplômées qui se verraient gentiment renvoyées au foyer.

Les groupes et groupuscules d'extrême droite ont des positions similaires. Que ce soit dans le domaine socio-économique ou dans le domaine des mœurs et de l'éthique, l'égalité n'est pas une valeur pour eux, au contraire elle fait souvent figure d'ennemie à combattre.

9. POUR QUOI ON VA VOTER ENCORE ?

Le 26 mai 2019, un jour à marquer dans les calendriers ! Il serait dommage de rater ce rendez-vous qui sera décisif pour l'avenir institutionnel de la Belgique, pour les futurs choix socio-économiques, ainsi que pour le devenir de la Sécurité sociale, de l'emploi et du bien-être au niveau national et régional.

Nous aurons trois bulletins de vote à remplir :

- Un pour le Parlement européen qui gère des compétences telles que l'agriculture, les politiques énergétiques, l'immigration.
- Un pour le niveau fédéral belge. Le niveau fédéral est compétent pour la justice, l'armée, la police fédérale, la Sécurité sociale, le droit du travail, la politique étrangère, la dette publique, la politique monétaire, la politique des prix et des revenus et les entreprises publiques (comme la SNCB par exemple). Le Parlement fédéral se compose de deux chambres : la Chambre des représentants et le Sénat. Nous élirons nos député-e-s à la Chambre des représentants. C'est en fonction du nombre d'élue-e-s de chaque parti dans cette Chambre que peut se former un gouvernement au niveau fédéral. Par contre, nous n'élisons pas les sénatrices/teurs qui elles/eux sont désigné-e-s par les élu-e-s des entités fédérées.
- Un pour le niveau régional. Les Régions sont compétentes dans de nombreux domaines, parfois de façon exclusive, parfois en collaboration avec le fédéral. Citons l'emploi, la santé, les allocations familiales, l'économie, l'action sociale (dont les maisons de repos), l'urbanisme et les travaux publics, etc. On vote pour élire les personnes qui siègeront aux Parlements wallon et bruxellois.

- Nous ne votons pas directement pour le niveau communautaire, c'est-à-dire le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce Parlement est composé des élu-e-s régionales/aux de Bruxelles et de Wallonie. La Fédération Wallonie-Bruxelles est compétente pour l'enseignement, l'audiovisuel public (RTBF), les milieux d'accueil des enfants (par le biais de l'ONE), la culture, etc.



10. LES FEMMES ONT TOUJOURS VOTÉ

On pourrait le croire, quand on se souvient de nos cours d'histoire qui parlent de l'instauration du suffrage universel en 1919. En réalité, ce suffrage « universel » n'était que masculin. Les femmes n'ont pu voter aux élections communales qu'en 1921, et à toutes les élections en 1948 seulement. Avant 1919, la Belgique avait connu le vote censitaire (réservé

aux hommes ayant des revenus importants), capacitaire (Les hommes diplômés ont eu également le droit de vote), et le vote plural (certains hommes pouvaient émettre jusqu'à 3 voix, par exemple les « chefs » de famille).



11. AUX ÉLECTIONS, DES ÉLUS OU DES ÉLUES ?

En Belgique, depuis 1948, les femmes ont le droit de voter et de se présenter à tous les niveaux de pouvoir. Pourtant, 70 ans plus tard, elles demeurent toujours sous-représentées dans la vie politique, malgré les quotas qui imposent la parité sur les listes électorales depuis 2002. Les bourgmestres féminines restent, par exemple, très minoritaires : en Wallonie, à peine 18% des bourgmestres sont des femmes, selon les derniers chiffres de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. Dans la plupart des Parlements, la proportion de femmes se situe entre 30 et 40%.

Pourquoi si peu d'élues ? Cela tient notamment au regard porté sur les femmes par la société. Les rôles attribués et transmis aux femmes depuis le plus jeune âge par l'éducation, les médias, etc. ne les encouragent pas à être ambitieuses, à se mettre en avant et à défendre leurs idées. Par exemple, le stéréotype de la « fée du logis », épanouie par son ménage et sa famille, douce et humble, et la répartition inégale des tâches qui découle de ce stéréotype, peut décourager les femmes à s'engager politiquement.

Une participation égale des femmes et des hommes aux décisions, à tous les niveaux, est pourtant nécessaire. Pas parce que les femmes feraient « mieux », « différemment », seraient plus honnêtes ou plus gentilles (ce sont des clichés). Simplement parce que nous pensons que la politique ne doit pas être le monopole d'une partie de la population. La politique doit être représentative de la société et accessible à toutes et tous.



12. DES PROMESSES, TOUJOURS DES PROMESSES

Notre système électoral « à la proportionnelle », qui entraîne dans la plupart des cas des coalitions de deux partis ou plus, oblige ces partis à faire des concessions et des compromis de manière à pouvoir gouverner ensemble. Ils sont donc obligés de laisser tomber certains de leurs engagements de campagne pour trouver des terrains d'entente avec leur-s partenaire-s au gouvernement.

Mais cela n'explique pas tout. Certaines promesses, faites pour séduire les électrices/teurs, sont parfois purement et simplement rangées au placard dès l'élection acquise.

Nous ne sommes pas complètement démunis-e-s face à ce type de comportement. Tout d'abord, en exerçant notre esprit critique vis-à-vis des promesses de campagne. Si on nous dit « demain, fini les impôts », mieux vaut rester vigilant-e, cette/ce candidat-e nous mène manifestement en bateau, et ce peut être une bonne raison pour ne pas lui accorder notre vote... Ensuite, en étant attentive/f tout au long du mandat des personnes que nous avons élues. Si les élections sont l'un des moments forts de la démocratie, elles n'en sont évidemment pas la seule manifestation. En effet, la démocratie, c'est aussi le respect des droits humains, la liberté d'opinion et de parole, la liberté de la presse, l'égalité des citoyen-ne-s, la liberté de débattre tout en acceptant l'existence chez les autres d'opinions qu'on ne partage pas, l'égal accès de toutes et tous à la justice, la liberté de réunion et d'association, la liberté de manifester, etc.



Tous ces droits que nous avons la chance d'avoir ne sont pas tombés du ciel. Ils sont le fruit de combats parfois violents et de longs conflits. Ils ne sont pas définitivement acquis, et ne le seront jamais. Si les citoyen-ne-s s'endorment tranquillement devant leur télé en « laissant faire » leurs élu-e-s et en ne manifestant jamais leur opinion, elles/ils laissent le champ libre à des gens de pouvoir qui ne sont pas forcément tous bien intentionnés.

13. LA BELGIQUE, COMBIEN DE TEMPS ENCORE ?

Depuis presque 190 ans, la Belgique, dont la population est très hétérogène, tient ensemble vaillamment. Actuellement, une tendance à l'affaiblissement de l'État central au profit des « entités fédérées » (Régions surtout) semble se confirmer.

Suite à la longue crise politique de 2010-2011, huit partis se sont rassemblés au Parlement fédéral afin de constituer une majorité des 2/3 nécessaire pour réformer la Constitution. C'est ce que l'on a appelé la 6ème réforme de l'État, qui a revu la répartition des compétences entre le niveau fédéral et les entités fédérées. Certaines compétences ont ainsi été transférées : par exemple, les allocations familiales sont passées du niveau fédéral au niveau régional.

Aux dernières élections fédérales de 2014, certains partis séparatistes, essentiellement flamands (comme la NVA), jugeaient ces réformes insuffisantes et souhaitaient rendre les Régions indépendantes.

La formation du gouvernement en pratique :

- Le Roi est informé du résultat des élections par des responsables politiques.
- Le Roi nomme un-e informatic/trice/teur qui est chargé de s'entretenir avec les différents partis politiques qui pourraient collaborer au sein du gouvernement et former une coalition.
- Le Roi désigne un-e formatic/trice/teur qui a pour mission de présenter un gouvernement. Les différents partis du gouvernement élaborent ensemble un accord de gouvernement, avec leurs projets pour les années à venir et décident de la composition du gouvernement (ministres et secrétaires d'État).

- Le Roi nomme les ministres et les secrétaires d'État. Souvent, le Roi nomme un-e formatic/trice/teur en qualité de Premier-e ministre.
- La/le Premier-e ministre fait une déclaration gouvernementale devant la Chambre des représentants.



En 2014, les négociations au niveau fédéral ont débouché sur l'accord de gouvernement conclu entre la N-VA, le MR, le CD&V et l'Open VLD. Il est composé de 14 ministres et de 4 secrétaires d'État. La coalition comprend 85 député-e-s sur 150 (la majorité = 76). Par contre, la répartition est fort inégale entre les francophones et néerlandophones au sein du gouvernement : seulement 20 députés francophones, contre 65 néerlandophones.

14. SUR MON BULLETIN DE VOTE JE METS CE QUE JE VEUX !

Certain-e-s électrices/teurs décident de voter blanc en ne remplissant aucune case sur leur bulletin, ou encore de voter nul, en y inscrivant des mots, des dessins, etc. Ils perdent ainsi l'occasion de faire connaître leurs choix, car les votes blancs et nuls ne sont pas comptabilisés. Ils sont impossibles à interpréter. L'idée reçue qui prétend qu'ils sont attribués au parti ayant obtenu le meilleur score est fautive. En votant blanc ou nul, comme en n'allant pas voter du tout, on abandonne son droit et on laisse les autres décider à notre place.

Si vous souhaitez manifester votre ras-le-bol, votre colère, ou votre manque de confiance à l'égard des partis au pouvoir, il vaut donc mieux voter pour des partis d'opposition (éventuellement petits, mais qui peuvent grandir...) qui affichent des opinions claires, les plus proches des vôtres. Prenez quelques minutes pour lire les dépliants qui ne manqueront pas de tomber dans votre boîte aux lettres.



Ce serait dommage de voter pour des gens dont les idées sont contraires à vos intérêts ! Un parti qui prône les valeurs religieuses alors que vous êtes laïque ou athée, un parti qui prône l'exclusion des chômeuses/eurs alors que votre emploi est menacé, un parti qui veut renvoyer les femmes au foyer alors que vous travaillez, etc. Ce serait dommage d'envoyer au monde politique le message que vous soutenez ces idées, n'oubliez pas que chaque voix compte !

15. IL Y A TROP DE MINISTRES EN BELGIQUE

Il est vrai que le processus de régionalisation des compétences entraîne aussi une augmentation du nombre de ministres et de parlementaires. Par exemple, jusqu'en 1989, l'enseignement était une compétence de l'État belge (qui n'était pas encore fédéral à l'époque). Maintenant, l'enseignement est une matière communautaire, c'est-à-dire qu'il y a un-e ministre en Fédération Wallonie-Bruxelles, un-e en Communauté flamande et un-e en Communauté

germanophone. De son côté, le logement est une matière régionale, il y a donc aussi trois ministres, mais régionaux cette fois : un-e en Région wallonne, un-e en Région bruxelloise et un-e en Région flamande.

Evidemment, au final, ça fait beaucoup de monde... Mais il est difficile de faire autrement dans notre État belge qui comprend trois langues officielles et des cultures très différentes...

16. MINISTRES, DÉPUTÉ-E-S, SÉNATRICES/TEURS, ÇA SERT À QUOI ?

Les ministres sont les membres des gouvernements (fédéral, régionaux et communautaires). Pour pouvoir gouverner, elles/ils doivent avoir la confiance d'une majorité (50% + 1) d'élus-e-s.

Les personnes que nous élisons directement sont :

- les député-e-s (« représentant-e-s ») au niveau fédéral.

De plus, selon l'endroit où nous habitons, nous élisons :

- les député-e-s membres des Parlements régionaux (Wallonie, Flandre, Bruxelles)
- les député-e-s membres du Parlement de la Communauté germanophone.

Par contre, au niveau des Communautés flamandes et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous n'élisons pas directement les député-e-s, car la Fédération Wallonie-Bruxelles réunit des élu-e-s des Régions concernées (Bruxellois-es et Wallon-ne-s).

Suite à la 6^{ème} réforme de l'État, nous n'élisons plus les sénatrices/teurs, qui seront désigné-e-s par les Régions et les Communautés pour les représenter au niveau fédéral. Le Sénat a perdu beaucoup de son pouvoir dans l'élaboration des lois, mais il reste associé aux réformes institutionnelles et de la Constitution.

La Chambre des Représentants (et, dans certains cas, le Sénat) vote les lois au niveau fédéral. Une majorité de ces lois sont proposées par le gouvernement, mais les élu-e-s peuvent aussi en proposer elles/eux-mêmes. Chaque citoyen-ne peut interpellé un-e élu-e. C'est de cette manière que vous pouvez faire remonter vos revendications si vous le souhaitez.

Les député-e-s de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles votent, non pas des lois, mais des décrets. En Région de Bruxelles-Capitale, il s'agit d'ordonnances. Le terme « loi » est maintenant réservé au niveau fédéral.



17. LE VOTE ÉLECTRONIQUE, CONFIANCE PAS CONFIANCE ?

Voilà plus de 20 ans que le vote électronique a été progressivement introduit en Belgique. Il a fait (et fait encore) l'objet de nombreux débats, en particulier sur la question de la fiabilité des résultats. Le vote sur bulletin papier demande parfois des heures de dépouillement, mais au moins ce dépouillement se fait de façon tout à fait transparente : ce sont des citoyen-ne-s qui l'effectuent, sous l'œil attentif des témoins de parti et selon des règles de calcul très précises. Pas de tricherie possible. Le vote électronique, quant à lui, ne nécessite pas de dépouillement matériel. C'est l'ordinateur qui produit automatiquement les résultats des élections. Les électrices/teurs et leurs représentant-e-s ne peuvent exercer aucun contrôle. Aussi le vote électronique permet de faire gagner du temps.

Ce n'est pas l'électrice/teur qui choisit le moyen par lequel elle/il va voter. Tout dépend de la région dans laquelle elle/il réside. En Wallonie, le vote électronique a été exclu depuis les dernières élections communales de 2018. Dans les communes germanophones, les électrices/teurs pourront voter électroniquement en 2019. À Bruxelles, le vote sera également électronique. Après avoir voté, les électrices/teurs recevront un ticket de contrôle imprimé. Il permettra à l'électrice/teur de vérifier son vote et éventuellement aux autorités de recompter ces derniers si nécessaire. Un-e électrice/teur qui éprouve des difficultés à exprimer son vote par voie électronique peut se faire assister par la/le président-e du bureau ou par un-e assesseur/eur désigné-e par ses soins.



18. LA PLACE DES FEMMES, C'EST À LA MAISON

Certains partis voudraient que l'on revienne à des rôles plus traditionnels du type « femme au foyer, homme qui ramène l'argent ». Dans ce modèle, les femmes ont pour mission de donner naissance, de veiller à l'éducation des enfants et d'assurer le bien-être de leur conjoint. Ce schéma implique des femmes naturellement sensibles, compréhensives et aimantes. C'est bien entendu réducteur ! Toutes les femmes ne sont pas comme ça. Et si certaines le sont, c'est souvent à cause des médias, de la publicité et de la société qui leur ont appris qu'une femme « doit » être comme ça. Aujourd'hui, la plupart des femmes veulent travailler, avoir une vie sociale bien remplie. (Outre l'envie, avec l'augmentation du coût de la vie, précisons que le travail des deux partenaires est bien souvent indispensable.) Elles ne veulent pas toutes avoir des enfants. Nous pensons que chacune devrait pouvoir être libre de faire ses propres choix. Il n'existe pas de qualités « naturellement » féminines et de qualités « naturellement » masculines. Tout est une question de conditionnement...

Dire que « la place des femmes, c'est à la maison », c'est dangereux pour leur autonomie. Si leur conjoint les quitte, comment ces femmes subviendront-elles à leurs besoins alors qu'elles n'ont jamais travaillé et donc jamais cotisé pour avoir accès au chômage ou à une pension ? Et si elles veulent quitter leur partenaire, pourront-elles réellement le faire alors qu'elles risquent de tomber dans la précarité ? **Posséder et gérer ses propres revenus permet à chacun-e de conserver son autonomie et donc sa liberté de choix.** C'est pourquoi il est important de défendre l'accès et le maintien des femmes à l'emploi, en augmentant le nombre de places d'accueil pour les enfants et les personnes dépendantes par exemple.



19. LES CHÔMEUSES/EURS ONT DE LA CHANCE, ELLES/ILS PEUVENT AVOIR UNE BELLE VOITURE ET VIVRE DES ALLOC'

On entend parfois dire que les chômeuses/eurs ont de la chance, qu'elles/ils profitent du système. Certaines personnes, effectivement, détournent probablement le système. Faut-il pour autant blâmer l'immense majorité des chômeuses/eurs qui n'ont pas souhaité se retrouver dans cette situation ? Qui se sont retrouvé-e-s sans emploi du jour au lendemain suite à des restructurations, à des fermetures, à des faillites ? Qui peinent à retrouver un emploi parce que « trop vieilles/vieux », « trop jeunes », « trop étrangères/ers », « trop femmes », « trop qualifié-e-s », ou « trop peu qualifié-e-s » ?

Aussi, « profiter du système » est devenu très compliqué : les allocations de chômage sont devenues dégressives, elles diminuent après la première année. Difficile de « profiter » avec 1395 euros par mois pour un-e cohabitant-e avec charge de famille ou 1250 euros pour un-e isolé-e (après une année de chômage, montant maximum). L'allongement du stage d'insertion, le renforcement des contrôles et sanctions (par exemple, un-e chômeuse/eur doit prouver qu'elle/il a envoyé X nombre de C.V. chaque mois), la limitation dans le temps des allocations d'insertion, l'impossibilité pour les jeunes ayant fait des études jusque 24 ans de recevoir des allocations d'insertion, sont tout autant de mesures qui durcissent encore les conditions d'accès et de maintien au chômage.

Or, aujourd'hui, en Belgique, il n'existe pas un nombre suffisant d'emplois pour tout le monde. Le chômage est donc inévitable. Culpabiliser ou stigmatiser les chômeuses/eurs (« ce sont des paresseuses/x ») est injuste. Et puis, n'oublions pas que chacun-e pourrait se retrouver au chômage, un jour ou l'autre. Notre système de Sécurité sociale est basé sur la solidarité : entre travailleuses/eurs et chômeuses/eurs, entre actives/fs et pensionné-e-s, entre personnes en bonne santé et malades, entre familles avec ou sans enfant-s. Tout le monde cotise pour tout le monde, afin que chacun-e soit protégé-e en cas de coup dur.



20. METS TA SANTÉ DE CÔTÉ, TU COÛTES CHER À LA SÉCU !

On entend beaucoup de choses sur la Sécurité sociale belge : elle serait trop chère ou en déficit, elle ne fonctionnerait plus à cause des étrangères/ers, des profiteuses/eurs. On entend qu'il s'impose de revoir les pensions à la baisse et le temps de travail à la hausse, que les cotisations sociales ne suffisent plus et que donc il faut avoir recours aux assurances privées. Chacun-e pour soi en somme... Si on en a les moyens !

Nous disposons en Belgique de l'un des meilleurs systèmes de santé dans le monde. Nous devons le défendre. On entend dire que le trou de la Sécurité sociale serait dû à l'utilisation inconsidérée par les citoyen-ne-s des soins de santé. En réalité, ce « trou » résulte en premier lieu de la crise financière, économique et de l'emploi. Les citoyen-ne-s n'en sont pas la cause et elles/ils ne doivent pas en être les victimes.



Or, pour faire face aux diverses « crises économiques », les gouvernements successifs ont mis en place à des degrés divers des politiques d'austérité attaquant directement la Sécu et son mode de financement. L'État, cherchant à faire des économies va, en effet, « piocher » dans un bien commun qui appartient à tou-te-s.

Certes, il faut surveiller les dépenses de la Sécurité sociale, s'assurer que l'argent soit utilisé efficacement. C'est déjà globalement le cas, même si des améliorations sont possibles. Mais l'urgence aujourd'hui, c'est de veiller à ce que les inégalités entre les citoyen-ne-s ne se creusent pas davantage. L'urgence, c'est que chacun-e puisse être aidé-e en cas de coup dur de la vie. L'urgence, c'est de maintenir la solidarité. Sans la Sécu, nous ne pourrions plus compter que sur nous-mêmes. À titre d'exemple, un accouchement coûterait 2500 euros aux parents, contre 370 euros environ actuellement.

21. UN ENFANT, SI JE VEUX...

Nous avons le droit :

- d'être informé-e-s sur les questions de vie affective et sexuelle.
- De choisir de façon libre et éclairée une méthode de contraception adaptée (à notre santé, à notre porte-monnaie, à notre mode de vie).
- De recourir à une pilule du lendemain, gratuitement, en cas d'urgence.
- De recourir à l'avortement sans tabou, sans pression (morale ou financière) et avec un bon accompagnement.
- De choisir quand et avec qui avoir un enfant (ou pas).

... mais ces droits, on les a déjà, non ?

Actuellement, en Belgique, nous bénéficions de la majorité de ces droits (même si des progrès sont toujours possibles). Nous les avons acquis grâce aux nombreuses luttes des mouvements féministes et laïques. Sans textes de loi pour les garantir, sans décisions politiques pour les appliquer, beaucoup de ces droits ne seraient pas effectifs. C'est pourquoi il est important de voter pour des personnes qui les défendent.

Ce n'est pas le cas de tous les partis, bien au contraire. Certains voudraient diminuer les dépenses de l'INAMI liées à l'avortement ou limiter l'éducation à la sexualité. Les droits sexuels sont importants et doivent toujours être défendus ! Soyez-y attentives/fs lorsque vous voterez.



22. QUI A LE DROIT D'ALLER VOTER ?

Pour pouvoir voter pour les député-e-s fédérales/aux et régionales/aux, il faut remplir plusieurs conditions :

- il faut avoir la nationalité belge ;
- être âgé-e de 18 ans ;
- pour celles et ceux qui résident en Belgique : habiter dans une commune belge et être inscrit-e dans le registre de population ;
- pour les Belges résidant à l'étranger : être inscrit-e aux registres de la population tenus par les ambassades ou les consulats, qui organisent le vote.
- ne pas se trouver dans l'un des cas d'exclusion ou de suspension des droits électoraux prévus par le Code électoral (par exemple, certaines condamnations pénales).

Les Européens résidant en Belgique peuvent également participer à l'élection du Parlement européen, mais uniquement pour des candidats figurant sur des listes belges. Pour bénéficier de ce droit, ils doivent s'inscrire à leur commune de résidence.



23. PERSONNE HANDICAPÉE MAIS CITOYEN-NE AVANT TOUT !

Une circulaire a été envoyée aux communes en 2014 pour leur demander de renforcer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap aux bureaux électoraux, aux isoloirs et à l'environnement immédiat (voirie). Elle reprend un certain nombre de recommandations dont le but est de rappeler aux communes la nécessité de prévoir les adaptations spécifiques à l'environnement de manière à permettre au plus grand nombre d'exercer son droit de vote.

Exemple de recommandations indiquées dans cette circulaire :

- la praticabilité du chemin entre les emplacements réservés et le bureau de vote pour les personnes en fauteuil roulant (pas d'escaliers ni d'obstacles, revêtement du cheminement, largeur de la voie d'accès, etc.) ;
- la largeur des portes et des couloirs et l'identification d'un-e steward chargé-e de l'information et de l'accompagnement ;
- l'adaptation de l'isoloir (largeur suffisante, tablette pas trop élevée, la ficelle ou la chaîne à laquelle est attachée le crayon doit être suffisamment longue, l'éclairage doit être suffisant) ;
- la hauteur maximale des urnes ;
- la mise à disposition par la commune d'un transport public adapté vers les bureaux de vote pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes âgées.

Ce texte est une circulaire. Les communes ne sont donc pas obligées de respecter ces recommandations. Néanmoins, si la/le citoyen-ne porteuse/eur de handicap n'a pas pu exercer son droit de vote, elle/il peut déposer une plainte auprès d'UNIA, sur base de la loi anti-discrimination du 10 mai 2007.

D'autre part, conformément au nouvel article 143 du code électoral, la possibilité d'être accompagné-e par un-e guide ou un soutien de son choix dans l'isoloir sera dorénavant offerte à toute personne atteinte d'un handicap, qu'il soit physique, mental ou sensoriel.



24. JE TRAVAILLE, MAIS JE RAME...



Avoir un emploi n'est pas toujours une protection suffisante face au risque de pauvreté.

Selon le 9^e Thermomètre Solidarité, « Le travail protège-t-il de la pauvreté ? », paru en octobre 2016, près de 40% des travailleuses/eurs présentent un risque de basculer dans la pauvreté ou ont déjà dû faire face à une situation précaire. 29 % d'entre elles/eux déclarent s'en sortir tout juste pour boucler leur fin de mois, alors que 11 % n'arrivent pas ou plus à joindre les deux bouts et se retrouvent alors dans un ménage que l'on peut qualifier de « pauvre » ou « très pauvre ». Sur les 1.740.000 travailleuses/eurs que comptent Bruxelles et la Wallonie, cela représente 504.600 personnes qui présentent un risque de basculer dans la pauvreté, 139.200 qui jouent avec leur découvert bancaire et 52.200 qui avouent ne plus s'en sortir. On les appelle les « travailleuses/eurs pauvres ».

Les premières victimes du travail précaire sont évidemment les travailleuses/eurs les moins armé-e-s : celles et ceux qui sont les moins qualifié-e-s, celles et ceux qui sont les plus discriminé-e-s dans la société, et bien sûr celles et ceux à qui on attribue traditionnellement des tâches extra-professionnelles difficilement compatibles avec un emploi de qualité. Donc majoritairement les femmes.

L'emploi féminin se concentre sur un nombre très restreint de métiers et de secteurs (horeca, services aux personnes, grande distribution), généralement moins valorisés et moins rémunérés que les emplois dits « masculins ». Aussi, le temps partiel concerne principalement les femmes : plus de 80%

des temps partiels sont occupés par celles-ci ; soit près d'une travailleuse sur deux concernée, contre à peine un homme sur dix. Ce qui a bien entendu des répercussions sur leurs revenus : selon les derniers chiffres de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes, l'écart salarial sur base annuelle est aujourd'hui de 20,6% en Belgique.

Le risque de pauvreté devient davantage important lorsqu'on est pensionné-e. En effet, environ 16% de pensionné-e-s en Belgique vivent sous le seuil de pauvreté. Ces personnes vivent donc avec moins de 1115 euros nets par mois alors que le séjour en maison de repos coûte en moyenne 1.562 euros par mois.

Pendant toute la durée de son mandat, le gouvernement Michel s'est attelé à une faramineuse réforme des pensions. Ces mesures éparses, touchant à un domaine d'une importance pourtant cruciale pour la population belge, ont été proposées et/ou votées avec une concertation sociale minimale, la parole des organisations de travailleuses/eurs n'étant pas écoutée. Résultats : recul de l'âge légal à la pension, durcissement d'accès à la pension anticipée, dévalorisation des périodes assimilées, pension à mi-temps, pension à point ou encore réduction de la cotisation de solidarité concourent à une logique d'économie financière ayant de lourdes conséquences sur le montant de nos pensions. Alors que les femmes pensionnées ont un risque de pauvreté actuellement plus élevé que les hommes, ces mesures vont davantage fragiliser et précariser ces dernières qui ne sont absolument pas prises en compte dans les réformes.

25. UN TOIT, MON DROIT !

Crises économiques et sociales à répétition, hausse des prix de l'immobilier, etc. : aujourd'hui, trouver un logement de qualité est devenu compliqué, voire impossible, pour de nombreuses personnes. Et encore plus pour les femmes, davantage exposées à la précarité.

On pourrait penser que les difficultés d'accès au logement touchent indistinctement femmes et hommes. Mais le mal-logement se décline majoritairement au féminin. Pourquoi ? Simplement parce que les femmes sont davantage exposées à la précarité que les hommes. Cela se justifie notamment par les discriminations subies par les femmes sur le marché du travail : inégalités salariales, carrières interrompues, travail à temps partiel, secteurs moins bien rémunérés, plafond de verre, etc. Cela s'explique également par leur situation familiale : en 2010, on comptait 9,3 % de ménages monoparentaux en Belgique, avec une femme à la tête de près de 83 % d'entre eux. Or, en Wallonie, une famille monoparentale sur deux vit sous le seuil de pauvreté.



Trouver un logement adéquat, lorsqu'on est une femme, s'apparente souvent à un véritable parcours de combattante. Certes, le mal-logement n'est qu'une conséquence parmi tant d'autres de la précarité grandissante dans laquelle nos sociétés sont plongées. Mais il en est une des plus emblématiques, des plus désastreuses. C'est pourquoi les communes doivent saisir cette problématique à bras-le-corps. Par exemple, en augmentant le nombre de logements publics sur leur territoire, en imposant aux promotrices/teurs immobilières/ers un certain pourcentage de logements publics dans chacun de leurs projets, ou encore en favorisant la diversité et la mixité sociale en matière d'offres de logement, qu'il s'agisse de zones d'habitats intergénérationnelles, multifonctionnelles ou intégrées. Il est également nécessaire d'intensifier la lutte contre les logements insalubres et/ou inoccupés.



www.femmesprevoyantes.be

www.facebook.com/femmes.prevoyantes.socialistes